

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Le Service d'évaluation de la MRC de Matawinie se prépare déjà pour le prochain rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Damien

Saint-Damien, le 12 août 2025 – En vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC de Matawinie est dans l'obligation de visiter les propriétés afin de s'assurer de l'exactitude des données qui servent à actualiser le rôle d'évaluation foncière prévu pour janvier 2027. Dès août 2025, l'inspection débutera pour un certain nombre de propriétés. Les visites des propriétés auront lieu du mardi au vendredi entre 8 heures et 17 heures, sauf les jours fériés.

Pour ce faire, un des inspecteurs désignés s'identifiera au moyen d'une carte d'identité avec photographie certifiée par la direction de la MRC de Matawinie. Lors de cette visite, l'inspecteur relèvera les caractéristiques physiques de l'immeuble (matériaux intérieurs, extérieurs, dimensions, etc.). Aussi des photographies de l'immeuble seront prises et les caractéristiques de l'emplacement y seront notées. Une attestation de visite de propriété vous sera demandée. Une inspection de propriété ne prendra que quelques minutes dans la plupart des cas.

En votre absence, un avis sera laissé sur place signalant le passage de l'inspecteur seulement si l'inspecteur désire prendre rendez-vous. Il sera de votre responsabilité de communiquer avec lui au numéro apparaissant sur l'avis.

Le libre accès à votre propriété par le représentant de l'évaluateur est une condition essentielle pour établir sa valeur réelle. Votre collaboration est donc appréciée.

Pour de plus amples informations, vous pourrez communiquer avec le Service d'évaluation au numéro 1 800-264-5441, poste 7040.